

DECRET 61/-163/-PR/MAID.  
portant désignation d'une délégation  
spéciale

-----  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :

Original 1  
JORD 1  
Présidence 15  
MAID 5  
Ministres 10  
Sûreté 5  
Sf. Centre 3  
Intéressés 3  
Gendarmerie 1  
Garde Républ. 1  
Divers 5

VU la Constitution de la République du Dahomey;  
VU la Loi du 18 Novembre 1955 relative à la réorgani-  
sation municipale Outre-Mer et notamment ses arti-  
cles 43 et 44;  
VU le Décret N°61-99 du 10 Avril 1961 portant dissolu-  
tion et interdiction du parti politique intitulé  
"Union Démocratique Dahoméenne";  
VU le Décret N°156/PR/MI/A du 2 Juin 1961 portant dis-  
solution du Conseil Municipal de la Commune d'Abomey;  
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures  
et de la Défense;  
Le Conseil des Ministres entendu;

II) E C R E T E  
-----

ARTICLE 1er. - Une délégation spéciale composée de :

MM. Le Préfet du Département du Centre           Président  
Le Sous-Préfet d'Abomey                            Membre  
AHOYO Paulin, Inspecteur de l'Enseignement  
  Primaire    "

est désignée pour remplir les fonctions du Conseil Municipal de  
la Commune d'ABOMEY dissous.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié suivant la procédure  
d'urgence et communiqué partout où besoin sera./.

Par Le Président de la République  
Le Ministre des Affaires Intérieures  
et de la Défense

  
M. AROUNA.-

  
H. M A G A.-